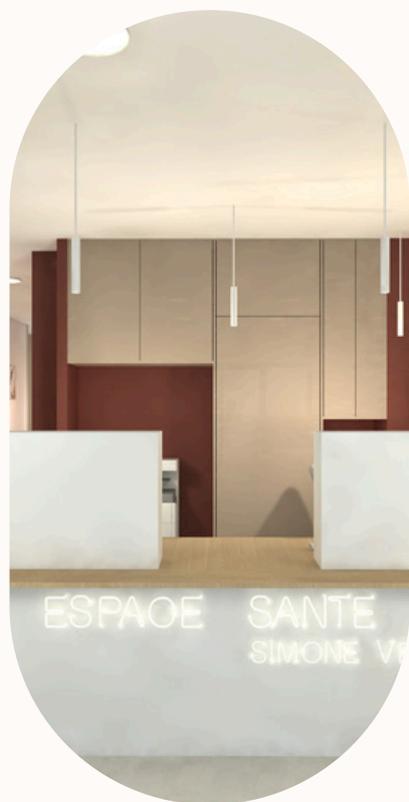




INSTALLATION À L'ESPACE DE SANTÉ SIMONE VEIL



MSP DE LA PIERRE PLANTÉE

Conditions générales

Conditions de location

La location d'un bureau à l'espace de santé Simone Veil se fera via l'intégration du professionnel de santé locataire à la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoire (SISA) MSP de la Pierre Plantée. Le PS deviendra associé de la SISA (10 parts sociales = 100€ d'investissement dans la société), à parts égales avec les autres associés. A noter, un professionnel associé de la SISA n'engage sa responsabilité qu'à hauteur de 2 fois son investissement dans la société, c'est à dire 200€.

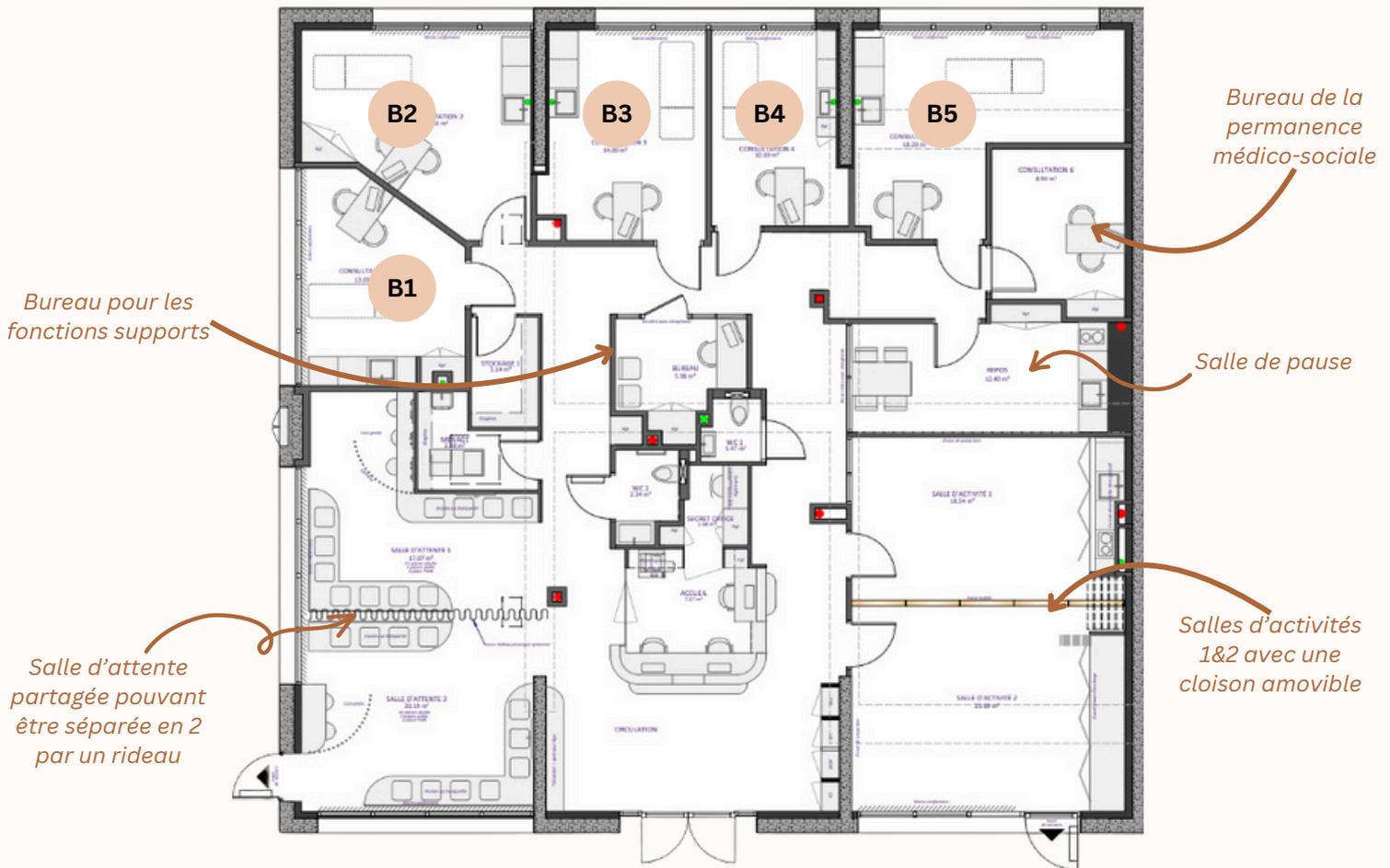
Le règlement intérieur de la SISA prévoira les modalités principales de la location et une convention viendra préciser les modalités individuelles de chaque locataire (bureau occupé, jours d'occupation...).

Conditions de résiliation

Pour résilier son engagement auprès de la MSP, le PS devra respecter un délais de préavis et démissionner de la SISA via une lettre de démission. Sa démission sera actée lors d'une assemblée générale et son investissement (100€) lui sera rendu.



Les bureaux

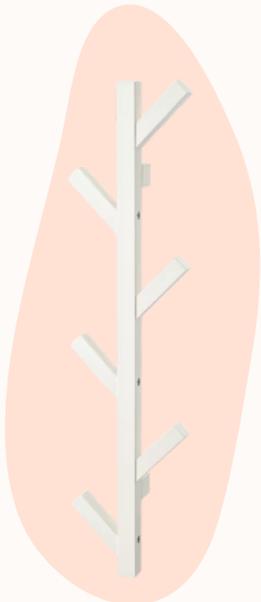


5 bureaux sont à louer :

- B1 : 13.09 m² -> Dr Hakima DJELLOUL
- B2 : 16.80 m²
- B3 : 14.00 m²
- B4 : 10.69 m² -> Mme Natalia JUNQUEIRA & Mme Manon DURAND
- B5 : 18.2 m²

Chaque bureau est loué meublé et équipé :

- 1 ordinateur : tour, écran, clavier, souris
- 1 bureau et 1 fauteuil de bureau
- 1 caisson sous le bureau pouvant se fermer à clé
- 2 chaises pour accueillir les patients
- 1 patère
- 1 corbeille à papier
- 1 penderie avec étagères (sauf bureau n°4)
- 1 paillasse avec évier
- 1 étagère au dessus de la paillasse
- 1 divan d'examen (selon la profession)



Loyer et charges

Éléments facturés par la MSP via la redevance mensuelle

Dans la redevance payé mensuellement est compris :

- Le loyer
- Les charges fluides (eau et électricité)
- L'entretien et les réparations du lieu
- Le téléphone et internet
- Le logiciel Dr Santé et maintenance informatique
- Consommables divers (savon, papier wc, liquide vaisselle...)
- Assurance
- Mise à disposition du matériel

	B2	B3	B5
Montant du loyer à temps plein	830€	790€	850€
Forfait à la 1/2 journée/semaine/mois	83€	79€	85€

Charges payées par les professionnels de santé individuellement ou via une SCM

Cette part des charges est variable selon le professionnel de santé et de ses besoins, la liste ci-dessous est donc non exhaustive :

- Evacuation des déchets : DASRI...
- Logiciels informatiques : VIDAL...
- Fournitures de bureau : feuilles, cartouches, d'encre...
- Consommables divers : papier absorbant,...
- Gestion : accompagnement comptable
- Secrétariat : télésecrétariat ou salarié
- Assurances : RC Pro...